

# FICHE CONSOMMATION RESPONSABLE



**CLIMAT PRATIC**  
L'outil de votre politique Climat-Énergie

# SOMMAIRE

## **CONTEXTE ET ENJEUX**

[Page 5](#)

## **ACTER LE PASSAGE À L'ACHAT PUBLIC ET À LA COMMANDE RESPONSABLES**

[Ligne 1 tableur / page 6](#)

## **APPLIQUER UNE PROCÉDURE DE GESTION DES ACHATS RESPONSABLES**

[Ligne 2 tableur / page 8](#)

## **PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES RESPONSABLES**

[Ligne 3 tableur / page 11](#)

## **PASSER À L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE**

[Ligne 4 tableur / page 13](#)

## **ADAPTER LES MENUS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE**

[Ligne 5 tableur / page 16](#)

## **LIMITER L'EMPRISE DE LA PUBLICITÉ**

[Ligne 6 tableur / page 20](#)

## **ENCOURAGER LA CONSOMMATION LOCALE**

[Ligne 7 tableur / page 23](#)

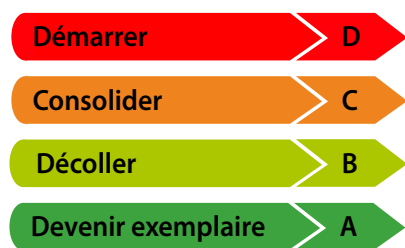
## SIGLES, SYMBOLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

<b>ADEME</b>	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
<b>AFIP</b>	Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales
<b>AFOCG</b>	Association de Formation Collective à la Gestion
<b>AMAP</b>	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
<b>APF</b>	Association de Producteurs Fermiers
<b>ARDEAR</b>	Association Régionale pour le Développement Agricole et Rural
<b>BBC</b>	Bâtiment Basse Consommation
<b>CIVAM</b>	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de Carbone
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires
<b>DRAAF</b>	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
<b>EPL</b>	Entreprise Publique Locale
<b>FSC</b>	Forest Stewardship Council
<b>FNH</b>	Fondation pour la Nature et l'Homme
<b>GAB</b>	Groupement d'Agriculture Biologique
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre

<b>INRA</b>	Institut National de la Recherche Agronomique
<b>PPP</b>	Partenariat Public Privé
<b>RECS</b>	Renewable Energy Certificate System
<b>SCIC</b>	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
<b>SEM</b>	Société d'Economie Mixte
<b>RAD</b>	Réseau Agriculture Durable
<b>SEL</b>	Système d'Echanges Local
<b>TEQ CO<sub>2</sub></b>	Tonne équivalent CO <sub>2</sub>
<b>TLPE</b>	Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures
<b>ZPR</b>	Zone de Publicité Restreinte

## MODE D'EMPLOI

Chaque action est classée en 4 étapes successives qui permettent de progresser dans votre engagement.



## CONTEXTE ET ENJEUX

Avec plus de 15 milliards d'euros d'achat de fournitures et de services par an, la commande publique des collectivités locales peut contribuer à pérenniser un marché de produits générant un moindre impact sur l'environnement. Le code des marchés publics oblige en effet désormais les acheteurs publics à intégrer des objectifs et des critères de développement durable dans les cahiers des charges soumis aux fournisseurs, et ce quel que soit le type d'achats (travaux, fournitures et services). L'engagement des collectivités publiques est à cet égard très important car il crée un réel effet d'exemplarité et d'entraînement auprès des acteurs locaux.

D'une manière plus générale, la consommation génère un impact environnemental souvent méconnu et parfois sous-estimé. Ainsi le chiffrage habituel des émissions françaises de gaz à effet de serre (GES) se contente-t-il de cumuler les émissions des usines, des déplacements et d'activités économiques telles que l'agriculture par exemple. Un tel raisonnement est incomplet car il n'intègre pas les flux de nos échanges commerciaux internationaux : dans la réalité, nous importons une part importante de ce que nous consommons, et exportons une part non négligeable de ce que nous produisons. Ainsi, alors que les émissions de GES générées par la production française ont baissé de 13% entre 2000 et 2011, les émissions générées par la consommation ont augmenté de 15% !<sup>1</sup>

Déployer une démarche d'achats responsables vous permet donc de réduire les impacts environnementaux de vos achats en considérant l'ensemble du cycle de vie des produits et des services (fabrication, utilisation, fin de vie). A chaque étape, vous pouvez prendre en compte les coûts et intégrer des critères environnementaux et sociaux.



### POUR ALLER PLUS LOIN...

- « *CO<sub>2</sub> et activités économiques de la France, Tendances 1990-2007 et facteurs d'évolution* », CGDD Etudes et documents n°27, août 2010, [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)
- « *Guide de l'éco-responsabilité* », ADEME, [www.ecoresponsabilite.ademe.fr](http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr)
- « *Guide des collectivités éco-responsables* », ADEME, [www.ecoresponsabilite.ademe.fr](http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr)
- « *Guide méthodologique et outil de conduite de projet de suivi des indicateurs de l'exemplarité pour les services de l'Etat et ses établissements publics* », ADEME, [www.administration-durable.gouv.fr](http://www.administration-durable.gouv.fr)
- « *Guide sur l'achat de produits éco-responsables* », [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)
- « *Les émissions importées, le passager clandestin du commerce mondial* », RAC-F, 2013, [www.rac-f.org](http://www.rac-f.org)
- « *Les logos environnementaux sur les produits – panoramas des logos sur les produits de notre quotidien* », ADEME, 2014, [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- « *Mémo des logos environnementaux : quels logos pour quels produits ?* », ADEME, 2014, [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- « *Tout savoir sur les logos environnementaux apposés sur les produits de consommation courante* », ADEME, 2014, [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- [www.achatsresponsables-bdd.com](http://www.achatsresponsables-bdd.com)
- [www.ecocitoyens.ademe.fr](http://www.ecocitoyens.ademe.fr)
- [www.ecolabel.eu](http://www.ecolabel.eu)
- [www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr)
- [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) (rubrique « Développement durable »)
- [www.ecoresponsabilite.ademe.fr](http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr)
- [www.projetdeterritoire.com](http://www.projetdeterritoire.com)
- Partie « achats responsables » du site Internet de l'ADEME : [www.ademe.fr/eco-achats](http://www.ademe.fr/eco-achats)

<sup>1</sup> « Chiffres clé du climat France et monde, édition 2014 », [www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

# ACTER LE PASSAGE À L'ACHAT PUBLIC ET À LA COMMANDE RESPONSABLES

Le passage à l'achat responsable entraîne nécessairement un changement des modes d'achat public. Pour cela, il est nécessaire d'identifier un référent, de sensibiliser les élus et les agents concernés, puis de faire adopter des délibérations spécifiques.

## Démarrer

D

### DÉSIGNER UN AGENT RÉFÉRENT

L'agent référent doit avoir une bonne connaissance de l'offre existante en matière de fournitures et de prestations à faible impact environnemental. Pour cela, il peut suivre une **formation spécifique** afin de :

- maîtriser parfaitement le cadre juridique et les modalités d'insertion des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics ;
- se familiariser avec les produits et les services disponibles ;
- accéder à une information technique et juridique (en matière de marchés publics et d'environnement), permettant de comprendre et d'évaluer les solutions proposées ;
- d'étudier les besoins justifiant l'achat et la substitution des produits utilisés précédemment ;
- de fixer des priorités pour l'achat de produits ou de services « verts ».

L'agent doit ainsi rapidement être en mesure de proposer une véritable **planification stratégique**. Sa mission comprend la rédaction des appels d'offres, le choix des clauses à insérer, la vérification que les produits et services envisagés correspondent bien aux besoins du territoire, le respect des contraintes budgétaires. En qualité de référent, il doit aussi **partager son expérience** et sa compétence avec les autres acheteurs, par exemple lors de réunions de sensibilisation et d'informations organisées en interne. Enfin, il doit réaliser une **veille** pour se tenir informé de l'offre, de ses caractéristiques environnementales, de son évolution et des nouvelles dispositions du code des marchés publics.



#### POUR ALLER PLUS LOIN...

- [www.achatsresponsables.com](http://www.achatsresponsables.com)
- [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)
- [www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr)

## Consolider

C

### SENSIBILISER ET MOBILISER LES ÉLUS

Si l'acquisition de compétences spécialisées est nécessaire pour les agents et les services, il est également indispensable d'informer et de sensibiliser les élus car l'appui politique est essentiel, que ce soit pour obtenir les moyens nécessaires ou pour assurer la pérennité de l'action.

La sensibilisation peut s'effectuer par l'apport d'expertise extérieure, le témoignage de collectivités déjà engagées dans une démarche d'achat responsable ou la participation à des rencontres professionnelles consacrées à ce sujet.



#### INDICATEUR

- le nombre de réunions et de manifestations auxquelles les élus ont participé



#### EXEMPLES

##### EXEMPLE N°1

L'ADEME publie la lettre « **Eco-acteurs Ensemble** » qui présente des exemples d'achats durables réalisés par des collectivités.<sup>2</sup>

##### EXEMPLE N°2

En partenariat avec l'ADEME, de nombreux Conseils régionaux animent ou coordonnent des **réseaux de collectivités** dans le domaine des achats responsables. C'est par exemple le cas de « *l'association Aquitaine des Achats Publics Responsables* ».<sup>3</sup>

<sup>2</sup> [www.ecoacteurs.ademe.fr](http://www.ecoacteurs.ademe.fr)

<sup>3</sup> [www.achatsresponsables.com/aquitaine](http://www.achatsresponsables.com/aquitaine)

## ADOPTER UNE DÉLIBÉRATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

L'engagement politique de la collectivité en matière d'achat responsable peut se traduire par une délibération spécifique qui consacre l'insertion et la mise en œuvre de clauses environnementales et sociales dans ses marchés publics. Cette délibération donne de la force à la démarche : elle constitue un levier pour faciliter les changements de pratiques en interne et sensibiliser les fournisseurs en externe.

Cette délibération définit les axes de vos futures pratiques d'achat public responsable. Issue d'une étroite concertation entre les élus et les services concernés, elle constitue un référentiel commun :

- en mentionnant des objectifs opérationnels ;
- en fixant des objectifs quantifiés et mesurables ;
- en précisant les moyens à engager et les indicateurs de suivi.

### ASTUCE

Évitez un texte trop général et **ciblez des actions faciles à réaliser** et à évaluer.



### EXEMPLE

La communauté urbaine de Dunkerque (200 000 habitants, Nord) a adopté une **délibération** officialisant la volonté politique des élus de promouvoir les achats responsables au sein de la collectivité.



### INDICATEUR

- le vote de la délibération

## ADOPTER UNE DÉLIBÉRATION DÉFINISSANT UN PLAN POUR DES ACHATS RESPONSABLES

Destiné à changer les pratiques internes, un **plan relatif à l'achat responsable** a pour objectifs :

- de **maîtriser les commandes** en justifiant le besoin réel et en modifiant les usages ;
- d'intégrer des clauses environnementales et sociales dans les **marchés de fournitures et de services** ;
- d'intégrer des clauses sociales d'insertion dans les **marchés de travaux**.

Le plan peut être formulé dans un document dédié ou dans un document plus large présentant l'ensemble des actions responsables de votre collectivité (mobilité, énergie, déchets, etc.).

Pour l'élaborer, il convient d'identifier les marchés publics dans lesquels il est facile d'intégrer des clauses environnementales et sociales. Cette étape vous permet de constituer des classes de produits pour lesquels il existe un marché relativement fourni en références adéquates, et donc de limiter le risque d'infructuosité de vos marchés. C'est par exemple le cas des marchés de services relatifs à l'entretien des espaces verts ou le nettoyage des locaux qui permettent à la fois d'insérer des clauses sociales (insertion par l'activité économique) et des clauses environnementales (techniques d'entretien, produits utilisés, etc.).

### ASTUCE

Vérifiez la **cohérence entre vos exigences et vos pratiques** : assurez-vous que votre collectivité met en œuvre en interne les comportements ou pratiques qu'elle exige de ses fournisseurs.



### INDICATEUR

- le % de marchés conclus par la collectivité comportant une clause de développement durable (critères environnementaux ou sociaux)



### POUR ALLER PLUS LOIN...

- [www.ecoresponsabilite.ademe.fr](http://www.ecoresponsabilite.ademe.fr)

## APPLIQUER UNE PROCÉDURE DE GESTION DES ACHATS RESPONSABLES

L'achat public responsable nécessite la formalisation de procédures particulières à articuler avec les procédures d'achats traditionnelles.

### Démarrer

D

### IDENTIFIER DES PRODUITS FACILES À SUBSTITUER

Pour enclencher une dynamique vertueuse, vous pouvez commencer par appliquer des clauses environnementales dans les marchés destinés à approvisionner votre collectivité en produits de nettoyage, en papier ou destinés à renouveler du mobilier, pour lesquels des labels reconnus existent. Vous pouvez ainsi concrètement exiger des produits éco-labellisés ou, pour ce qui concerne les meubles en bois, les mentions « *issus de forêts certifiées* » ou « *gérées durablement* ».



#### EXEMPLE

Chaque année, l'organisation non gouvernementale WWF mène une **campagne sur la consommation de papier responsable** auprès des grandes entreprises et des collectivités. Un site permet d'expliquer les enjeux et de comparer les labels existants.<sup>4</sup>

### Consolider

C

### IDENTIFIER LES PRATIQUES D'ACHAT ET LES AMÉLIORATIONS À APPORTER

L'achat public responsable concerne non seulement les acheteurs, mais aussi l'ensemble des agents. Ces derniers étant les utilisateurs finaux des produits commandés, il est essentiel de les associer et d'identifier avec eux les améliorations à apporter.

Pour cela, vous pouvez initier un travail collectif et participatif pour recenser les pratiques d'achat public, identifier les améliorations, et définir les besoins dans une perspective de réduction des consommations et d'amélioration des produits achetés d'un point de vue social et environnemental.

<sup>4</sup> [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

### Décoller

B

### FORMALISER UNE PROCÉDURE DE GESTION DES ACHATS RESPONSABLES

Pour mettre en œuvre votre démarche d'achat responsable, vous devez définir une procédure dédiée qui peut être présentée dans un guide pratique. Vous devez aussi adapter vos outils d'achat tels que vos fichiers fournisseurs, vos bons de commandes ou encore vos actes d'engagement. Concernant vos procédures informatisées, elles doivent rappeler à chaque étape (critères de sélection, mode d'exécution, etc.) qu'il convient d'intégrer une dimension sociale et/ou environnementale.

Vos critères d'évaluation peuvent correspondre aux critères des écolabels et/ ou des normes techniques environnementales. Toutefois, une référence à une norme ou un écolabel doit toujours être accompagnée de la mention « *ou équivalent* » car vous ne pouvez pas rejeter l'offre d'un candidat s'il fournit la preuve que son produit ou son service répond aux exigences formulées, sans pour autant être labellisé.

Enfin, il convient de former les agents à la veille et à la gestion des achats responsables et d'inscrire la commande publique d'achat dans un processus d'amélioration continue.

#### ASTUCE

Utilisez la **grille développée par l'ADEME** pour réaliser un autodiagnostic et structurer votre démarche d'achats responsables<sup>5</sup>.



#### INDICATEURS

- l'existence d'un outil pratique destiné aux agents
- la fréquence d'utilisation de l'outil pratique
- le % de marchés engagés ou du volume d'achat intégrant des critères environnementaux ou sociaux

<sup>5</sup> [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)





### POUR ALLER PLUS LOIN...

- [www.achatsresponsables.com](http://www.achatsresponsables.com)
- [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)
- [www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr)

## Devenir exemplaire > A

### INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE « CLIMAT-AIR-ÉNERGIE »

La démarche d'achat responsable que vous engagez concerne tous les actes de commande de votre collectivité. Pour être efficace, elle doit intégrer pleinement la problématique « **climat-air-énergie** » et rechercher systématiquement trois objectifs :

- l'intégration de clauses sociales et environnementales ;
- la réduction des consommations ;
- la réduction de l'impact sur l'environnement.

Votre analyse doit se baser sur la notion de cycle de vie des produits. A chaque étape (fabrication, transport, utilisation, fin de vie), vous devez vous interroger sur les critères environnementaux les plus pertinents. En complément, vous devez adopter un raisonnement en coût global comprenant non seulement le coût d'achat, mais l'ensemble des coûts associés à votre produit (coûts de fonctionnement, d'élimination, etc.).

**Alimentation** : pour la restauration scolaire, privilégiez les fournisseurs locaux, les produits issus de l'agriculture biologique, les repas moins carnés ou végétariens, l'intégration de légumineuses.<sup>6</sup>

**Bâtiments** : renforcez vos exigences pour les constructions neuves (passif), engagez un programme de réhabilitation exemplaire (minimum niveau BBC réhabilitation) et utilisez les matériaux les plus efficaces sur le plan énergétique.<sup>7</sup>

**Bois** : pour les achats de mobiliers, les chantiers de construction ou de rénovation, achetez prioritairement des produits issus de forêts locales gérées durablement (si possible certifiées) et limitez les achats de bois exotiques aux seuls produits certifiés.

**Bureautique** : appliquez des critères d'efficacité énergétique et adoptez par exemple le programme « *Energy Star* »<sup>8</sup> ou le label « *EPEAT* ».<sup>9</sup> Le CNRS propose par ailleurs des critères très précis.<sup>10</sup>

**Eclairage public** : adaptez les heures d'allumage et d'extinction des luminaires et exigez l'utilisation des ampoules les plus efficaces.<sup>11</sup>

**Entretien des espaces verts** : limitez ou éliminez les substances toxiques, maîtrisez la consommation d'eau, traitez les déchets verts sur place et favorisez la biodiversité.<sup>12</sup>

**Nettoyage des locaux** : limitez l'utilisation de substances toxiques, utilisez des produits biodégradables et formez le personnel à la juste dose et à l'élimination des emballages en fonction des filières.

**Papier** : triez, recyclez et utilisez du papier recyclé (Ecolabel européen, NF Environnement, FSC, etc.).

**Transports** : lors de l'achat ou du renouvellement de votre flotte, choisissez des véhicules rejetant le minimum de CO<sub>2</sub> par kilomètre parcouru (étiquette énergie/CO<sub>2</sub> A ou B). Imposez par ailleurs aux agences de voyage sous-traitantes un critère de priorisation du train pour tous les déplacements.<sup>13</sup>



### EXEMPLES

#### EXEMPLE N°1

En partenariat avec l'ADEME, les ministères en charge de l'éducation et de l'agriculture et d'autres Conseils régionaux, le Conseil régional Rhône-Alpes développe un **outil de mesure de l'impact carbone de la restauration dans les lycées**. Utilisable par les gestionnaires pour choisir les fournisseurs, par les chefs cuisiniers lors de l'élaboration des menus ou par les enseignants dans les classes, l'outil devrait être déployé dans les régions partenaires en 2015. Baptisé « *Outil Nutrition Carbone* », il permet de mesurer les émissions de GES des menus servis aux élèves et de vérifier leur conformité vis-à-vis des exigences nutritionnelles imposées par la réglementation.

<sup>8</sup> [www.eu-energystar.org](http://www.eu-energystar.org) ; [www.eco-info.org](http://www.eco-info.org)

<sup>9</sup> [www.epeat.net](http://www.epeat.net)

<sup>10</sup> [www.eco-info.org](http://www.eco-info.org)

<sup>11</sup> Cf. Fiche « *Gestion, production et distribution de l'énergie* », Action 4.

<sup>12</sup> Cf. Fiche « *Espaces verts* ».

<sup>13</sup> Cf. Fiche « *Mobilité* », Action 3.

<sup>6</sup> Cf. Fiche « *Agriculture* ».

<sup>7</sup> Cf. Fiche « *Bâtiments* ».



## EXEMPLE N°2

La ville de Nanterre (90 000 habitants, Hauts-de-Seine) a intégré un critère concernant les émissions de GES dues à l'acheminement des marchandises. Ce critère sert au jugement des offres (avec toutefois une pondération assez faible). Les facteurs d'émission de GES des moyens de transport existants, issus de la méthode Bilan Carbone®, ainsi que des outils pour déterminer les distances à parcourir, sont fournis aux candidats dans le règlement de consultation.<sup>14</sup>



### INDICATEURS

- le nombre de classes de produits analysées par année
- le % de produits achetés selon des critères responsables



### POUR ALLER PLUS LOIN...

- La base de données Agribalyse® recense l'Inventaire de Cycle de Vie (ICV) des principaux produits agricoles français : [www.ademe.fr/agribalyse/](http://www.ademe.fr/agribalyse/)
- « *Guide de la commande publique en Rhône-Alpes* », [www.ddrhonealpesraee.org](http://www.ddrhonealpesraee.org)
- « *L'intégration de critères relatifs à la quantification des émissions de gaz à effet de serre dans les marchés publics. Document de synthèse* », février 2008, Réseau Grand Ouest, [www.reseaugrandouest.fr](http://www.reseaugrandouest.fr)
- <http://ec.europa.eu/environment> (fiches sur les critères environnementaux)
- [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)
- [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr)
- [www.buy-smart.info](http://www.buy-smart.info)
- [www.ecolabel.eu](http://www.ecolabel.eu)
- [www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr)
- [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr) (rubrique « Développement durable »)
- [www.repasbio.org](http://www.repasbio.org)



<sup>14</sup> [www.reseaugrandouest.fr](http://www.reseaugrandouest.fr)

## PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES RESPONSABLES

Pour satisfaire la commande publique responsable, l'offre de services et de produits disponibles sur le marché doit évoluer. Vous pouvez jouer un rôle dans cette évolution car vous êtes un grand prescripteur qui permet de viabiliser et de pérenniser le marché. Vous pouvez ainsi engager une démarche proactive auprès des différents fournisseurs.

### Démarrer

D

#### INFORMER LES FOURNISSEURS

Avant de lancer votre démarche d'achat responsable, vous pouvez informer les distributeurs que vous souhaitez modifier vos demandes. En validant l'existence d'une offre suffisante à un coût acceptable, vous limitez les risques de marchés infructueux.

Vous pouvez ainsi présenter votre démarche auprès des représentants des sociétés commerciales, sans préjuger de la mise en concurrence à venir. Vous pouvez aussi organiser une ou plusieurs réunion(s) avec vos principaux fournisseurs pour parcourir leurs catalogues produits et discuter avec eux des critères qui paraissent pertinents.



#### EXEMPLE

Le ministère de l'Economie et des Finances et le ministère du Redressement productif ont publié en janvier 2014 un guide intitulé « *Chefs d'entreprises, osez la commande publique* » pour **conseiller les entrepreneurs dans l'accès aux marchés publics**.<sup>15</sup>



#### INDICATEUR

- le nombre de réunions réalisées



#### POUR ALLER PLUS LOIN...

- [www.arenidf.org](http://www.arenidf.org) (rubrique « Achats responsables »)

### Consolider

C

#### CIBLER LES ENTREPRISES LOCALES

Lorsque vous sensibilisez vos fournisseurs, vous devez porter une attention particulière aux entreprises locales :

- pour impliquer davantage de PME et d'entreprises locales dans les démarches d'éco-conception et les inciter à proposer des produits ou des services responsables ;
- pour favoriser l'approvisionnement local, réduire les émissions de GES liées au transport et conforter le tissu économique local.

Vous pouvez organiser une réunion d'information, faire des simulations et identifier les points de blocage des cahiers des charges.

**Attention**, les critères liés à l'**implantation géographique** des candidats sont interdits sauf si la proximité au lieu d'exécution du marché est une condition de la bonne exécution des prestations.



#### INDICATEURS

- le nombre de réunions
- le nombre d'entreprises locales touchées par la démarche



#### EXEMPLE

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, avec le soutien du Conseil général, du Conseil régional d'Aquitaine et de l'ADEME, accompagne les entreprises du département, et notamment les PME, pour réaliser des **diagnostics d'éco-conception** de leurs produits.<sup>16</sup>

<sup>15</sup> [www.redressement-productif.gouv.fr](http://www.redressement-productif.gouv.fr)

<sup>16</sup> [www.landes.cci.fr](http://www.landes.cci.fr)

## INTÉGRER OU CRÉER UN RÉSEAU LOCAL D'ACHETEURS PUBLICS RESPONSABLES

En intégrant ou en créant un réseau local de collectivités intéressées par l'achat responsable, vous pouvez :

- accéder à une information qualifiée ;
- mutualiser et échanger les bonnes pratiques ;
- mutualiser les formations ;
- échanger sur les solutions ;
- approfondir des thèmes complexes ;
- peser face aux fournisseurs, par exemple en créant un groupement de commandes.

### ASTUCE

Au niveau national, le ministère chargé de l'écologie et du développement durable mutualise l'ensemble des réseaux territoriaux existants. Vous pouvez trouver les réseaux régionaux près de chez vous en consultant le **portail d'échange de l'inter-réseau national** « *Commande publique et développement durable* ». <sup>17</sup>



### EXEMPLE

Composé d'élus et de techniciens, le Réseau Grand Ouest (RGO) est l'un des plus anciens **réseaux de commande publique responsable** qui permet d'échanger avec de nombreux acteurs : associations, entreprises, représentants institutionnels, etc. <sup>18</sup>



<sup>17</sup> [www.achatsresponsables.com](http://www.achatsresponsables.com)

<sup>18</sup> [www.reseaugrandouest.fr](http://www.reseaugrandouest.fr)

## PARTICIPER ACTIVEMENT À UN RÉSEAU SUR L'ACHAT RESPONSABLE

En devenant un acteur majeur d'un réseau local de collectivités intéressées par l'achat responsable, vous allez à la fois partager votre expérience et apprendre grâce à celle des autres. Vous pouvez participer aux groupes de travail spécialisés (méthode, familles d'achats) en fournissant des exemples de cahiers des charges, échanger sur des produits ou des services existants, organiser des rencontres, des manifestations ou des formations lors desquelles vous présentez vos actions.



### EXEMPLE

**L'inter-réseau national** « *Commande publique et développement durable* » <sup>19</sup> réunit les animateurs des réseaux territoriaux d'acheteurs publics de 10 régions. Il a pour objectifs :

- de faciliter les synergies entre les différentes initiatives territoriales ;
- de faciliter le développement et l'émergence de réseaux territoriaux ;
- d'offrir une visibilité nationale aux différentes initiatives territoriales ;
- d'engager des actions collectives (site Internet, colloque, publications...).



### INDICATEURS

- le temps consacré au réseau
- les responsabilités exercées dans le réseau

<sup>19</sup> [www.achatsresponsables.com](http://www.achatsresponsables.com)

## PASSER À L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Pour diminuer l'impact environnemental de votre collectivité, et en particulier réduire vos émissions de GES, vous pouvez choisir d'acheter de l'électricité renouvelable (ou électricité « verte ») à la place de l'électricité du réseau issue en partie d'énergies fossiles. Pour cela, vous devez vous approvisionner auprès d'un fournisseur qui vous apporte la garantie que l'électricité vendue est d'origine renouvelable (hydraulique, éolien, biomasse, solaire, etc.). Vous établissez ainsi un **lien contractuel** entre un producteur d'électricité renouvelable et votre collectivité, via un fournisseur d'électricité.

Couplé à une action de maîtrise des consommations, l'approvisionnement en électricité renouvelable peut vous permettre d'atteindre une consommation électrique renouvelable à 100% !



### POUR ALLER PLUS LOIN...

- « Ouverture des marchés de l'énergie – Guide pratique – Pourquoi et comment les collectivités doivent-elles intégrer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans leurs achats d'énergie et de services énergétiques », ADEME, [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)
- « Les offres de fourniture d'électricité « verte » », fiche pratique, [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr)

### Démarrer



## PROPOSER AUX ÉLUS UNE OFFRE D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE CERTIFIÉE

Cette démarche permet d'engager une réflexion sur l'**origine de l'électricité consommée**. Pour cela, il suffit d'analyser les factures émises par votre fournisseur d'électricité car la directive européenne 2003/54, concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, lui impose de mentionner explicitement cette indication. De même, votre fournisseur a l'obligation de vous informer sur la part de chaque source dans son bouquet électrique. Après avoir identifié la part des énergies renouvelables utilisées, vous pouvez modifier la nature de l'électricité que vous souhaitez consommer à l'avenir afin de privilégier les énergies renouvelables. Vous pouvez ainsi choisir entre 3 options :

1. Opter pour 100% renouvelable, ou une part plus modeste contribuant aux objectifs de la France pour atteindre 23% d'énergies renouvelables et 27% d'électricité renouvelable d'ici à 2020.

2. Exiger qu'une part de l'électricité que vous achetez provienne de centrales de production récentes. Vous vous assurez alors que votre consommation d'électricité verte contribue à développer de nouvelles capacités de production, et pas seulement à valoriser celles qui existent déjà.

3. Exiger un mix électrique favorisant en particulier telle ou telle énergie renouvelable.

Lorsque l'option est choisie, vous préparez une délibération spécifique qui sera soumise à la réflexion, au débat et au vote de l'assemblée délibérante de votre collectivité.



### INDICATEUR

- le vote de la délibération



### POUR ALLER PLUS LOIN...

- Fiche « *Electricité* » de la campagne pour des achats publics responsables, Procura+, [www.procuraplus.org](http://www.procuraplus.org)

## ATTEINDRE 100 % D'ÉLECTRICITÉ RENOUELABLE

Une fois actée la décision de passer à une électricité renouvelable, votre objectif est d'augmenter progressivement la part des énergies renouvelables dans votre mix électrique pour atteindre au final 100% d'électricité renouvelable. Pour cela, vous devez trouver le fournisseur capable de répondre à vos attentes, et en particulier capable de justifier et d'assurer l'origine de l'électricité vendue. Plusieurs systèmes de traçabilité existent :

- des systèmes privés, tels les certificats « Renewable Energy Certificate System » (RECS) ou « certificats verts » ;
- un système créé par les pouvoirs publics : la garantie d'origine.

### ASTUCE

Dès l'appel d'offres, exigez que les **garanties d'origine** attachées à la production vous soient fournies.



### EXEMPLE

La commune du Chefresne (300 habitants, Manche), a choisi un **fournisseur d'électricité 100% renouvelable**. Elle en a profité pour mener une réflexion sur ses consommations (durée d'éclairage public, décoration de Noël) et lancer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église.



### POUR ALLER PLUS LOIN...

- <http://clients.rte-france.com> (page sur la gestion des garanties d'origine)



### INDICATEURS

- le % d'électricité certifiée renouvelable avec garantie de production
- le % de réduction de la consommation électrique par rapport à l'année précédente
- les kWh évités d'une part grâce à la réduction de la consommation et, d'autre part, grâce au passage à une offre 100% électricité certifiée renouvelable
- les teqCO<sub>2</sub> évitées d'une part grâce à la réduction de la consommation et, d'autre part, grâce au passage à une offre 100% électricité certifiée renouvelable

## ENTRAÎNER LES ACTEURS LOCAUX

En tant que collectivité publique, vous avez un devoir d'exemplarité. Vous pouvez présenter et valoriser vos choix énergétiques pour montrer votre engagement, expliquer vos motivations et décrire les résultats obtenus en matière de réduction des consommations électriques, de maîtrise budgétaire et d'impact environnemental (qualité de l'air et émissions de GES). Vous pouvez ainsi communiquer auprès des autres collectivités, des entreprises et des habitants sur votre choix de passer à l'électricité renouvelable.

En communiquant sur votre démarche, vous interrogez vos interlocuteurs sur l'origine de l'électricité qu'ils consomment :

- invitez-les à regarder le bouquet électrique de leur fournisseur et à identifier la part d'énergies renouvelables ;
- exposez-leur la possibilité de choisir des offres d'électricité verte, en fournissant une liste des fournisseurs spécialisés.

### ASTUCE

Veillez à lister uniquement les **fournisseurs qui achètent ou produisent de l'électricité d'origine renouvelable** et revendent cette électricité.

## Devenir exemplaire ➤ A

### INVESTIR DANS LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

Si l'achat d'électricité renouvelable limite l'impact environnemental de vos consommations, vous devenez réellement exemplaire en étant producteur et non plus seulement acheteur.

Vous pouvez ainsi susciter l'intervention et l'implantation d'un **développeur extérieur** pour réaliser et exploiter sur votre territoire un équipement dédié à la production d'électricité : un parc éolien, une ferme solaire, une unité de biomasse ou une centrale hydraulique. Pour ces projets, en particuliers éoliens et solaires, vous disposez d'outils concrets (documents d'urbanisme, zones de développement, mise à disposition ou location de terrains, etc.) qui vous permettent d'organiser, de planifier et d'accompagner les opérateurs. Vous pouvez lancer des appels d'offres dans lesquels vous déterminez les conditions précises du développement et de l'exploitation du site.

Vous pouvez aussi intervenir comme **investisseur** dans un projet de construction et d'exploitation d'un équipement dédié à la production d'électricité. Cela vous permet d'exercer un contrôle sur la production et de bénéficier de ses retombées économiques. Vous pouvez choisir entre différentes formes juridiques ouvrant la possibilité de partenariats avec d'autres acteurs publics ou privés : l'Entreprise Publique Locale (EPL), héritière des anciennes Sociétés d'Économie mixte (SEM)<sup>20</sup> ; la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ; les Partenariats Public Privé (PPP). Vous pouvez enfin agir seul dans le cadre d'une régie.

#### ASTUCE

Organisez une **concertation préalable** de la population et envisagez la possibilité d'un financement citoyen pour lever les freins et créer une adhésion collective au projet.

<sup>20</sup> [www.lesepl.fr](http://www.lesepl.fr)

## EXEMPLES

### EXEMPLE N°1

Le syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) a créé une **régie** pour produire de l'électricité à partir d'énergies renouvelables (éolien et solaire). La régie a fait appel au partenariat public-privé pour financer et exploiter certains sites de production.

### EXEMPLE N°2

La commune de Puy-Saint-André (500 habitants, Hautes-Alpes) a financé l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque via le **Fonds Energie Partagée**.

## INDICATEURS

- le nombre de kWh produits par an
- la part d'électricité renouvelable (production d'électricité renouvelable produite localement / consommation d'électricité de la collectivité)

## POUR ALLER PLUS LOIN...

- « *L'élu et l'éolien. L'essentiel de ce que les collectivités doivent savoir* », Cléo et AMORCE, Mai 2010.
- « *Guide du solaire au sol à destination des élus* », CLER, 2012, [www.cler.org](http://www.cler.org)



## ADAPTER LES MENUS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Un repas émet en moyenne 3 kgeqCO<sub>2</sub><sup>21</sup>. Pour réduire cet impact, il peut être intéressant de mettre en place des **circuits courts alimentaires**<sup>22</sup> destinés à approvisionner la restauration collective. Ces circuits courts répondent à deux caractéristiques : le nombre réduit d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur (en vente directe ou via un seul intermédiaire) ; l'ancrage territorial et la proximité géographique entre le producteur et le consommateur.

Ces circuits ont un impact limité sur le climat car :

- consommer des produits de saison évite la production en serre chauffée et/ou les importations en avion ;
- s'approvisionner en produits locaux réduit les émissions de GES liées au transport (en travaillant en particulier sur les derniers kilomètres de livraison et l'optimisation des tournées).

En orientant votre achat de produits alimentaires vers des produits issus de circuits courts, vous soutenez le tissu économique local et vous obtenez un bénéfice environnemental. De plus, une action en matière de restauration collective vous permet de :

- sensibiliser différents publics (personnel de la restauration collective, usagers, scolaires, producteurs, distributeurs, transformateurs) sur les impacts de l'agriculture et de l'alimentation en termes d'émission de GES, d'environnement et de santé ;
- structurer une ou plusieurs filières agricoles locales responsables et de qualité.

### Le cas particulier de l'agriculture biologique

Selon certaines études, l'agriculture biologique n'est pas systématiquement moins émettrice de GES que l'agriculture conventionnelle<sup>23</sup>. Il convient donc d'engager une réflexion globale et de veiller à des points clés tels que la provenance, la saisonnalité, les processus de transformation des produits, etc. Toutefois, ce mode de production engendre bien d'autres bénéfices environnementaux et sanitaires. N'hésitez donc pas à introduire des produits biologiques locaux dans la restauration collective, comme le font les services de l'Etat depuis 2009 !



#### POUR ALLER PLUS LOIN...

- « Commerce équitable et environnement », PFCE, [www.commerceequitable.org](http://www.commerceequitable.org)
- « Des gaz à effet de serre dans mon assiette », RAC-F, 2007, [www.rac-f.org](http://www.rac-f.org)
- « Favoriser une restauration collective de proximité et de qualité », DRAAF Rhône-Alpes, [www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr)
- « Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises » FNH et FNCIVAM, [www.fondation-nature-homme.org](http://www.fondation-nature-homme.org)
- « Guide pratique pour l'intégration de produits bio, locaux et équitables en restauration collective », Equi'sol, ADAYG et ADABIO, <http://equisol.free.fr>
- « L'intégration de critères relatifs à la quantification des émissions de gaz à effet de serre dans les marchés publics. Document de synthèse », février 2008, Réseau Grand Ouest, commande publique et développement durable, [www.reseaugrandouest.fr](http://www.reseaugrandouest.fr)
- [www.achatsresponsables.com](http://www.achatsresponsables.com)
- [www.arpe-paca.org](http://www.arpe-paca.org)
- [www.commerceequitable.org](http://www.commerceequitable.org)
- [www.repasbio.org](http://www.repasbio.org)

<sup>21</sup> Mission Climat de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'après la méthode Bilan Carbone® – 2006

<sup>22</sup> Cf. Fiche « Agriculture », Action 2.

<sup>23</sup> Notamment par rapport à la quantité produite car les rendements sont moindres, mais cela n'est pas nécessairement le cas lorsque l'on raisonne en émission de GES à l'hectare.



## IDENTIFIER LES PRODUITS LOCAUX DE QUALITÉ

La qualité des produits est une clé de succès essentielle. Si la qualité environnementale dépend du système de production et de distribution, d'autres types de qualité sont d'ordre social, culturel ou géographique. Ces types ne doivent pas être négligés car ils valorisent des savoir-faire, des hommes et des territoires. Des garanties de qualité existent (cahiers des charges, labels, signes de qualité). Peuvent notamment être distinguées :

- **l'agriculture biologique**, qui certifie une qualité environnementale en exigeant le respect de critères définis dans un cahier des charges (un logo y est associé) ;
- **l'agriculture durable**, qui est une démarche des CIVAM.

La qualité nutritionnelle est également centrale. Dans certains cas, le repas pris en restauration collective constitue le seul repas équilibré et de qualité de l'individu. Tout en respectant l'équilibre alimentaire et la qualité nutritionnelle des repas, vous pouvez également diversifier les apports protéiques en introduisant une offre de menus végétariens.

Pour identifier les produits locaux de qualité que vous souhaitez acheter, il est nécessaire d'élaborer un **état des lieux complet** :

- des productions agricoles locales (variété, type, saisonnalité, localisation) ;
- des circuits de commercialisation ;
- des motivations des producteurs.

Pour cela, vous pouvez solliciter et associer des **acteurs associatifs** qui possèdent une solide connaissance des filières locales : l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales (AFIP) ; les Associations de Formation Collective à la Gestion (AFOCG) ; les Associations de Producteurs Fermiers (APF) ; les Associations Régionales pour le Développement Agricole et Rural (ARDEAR) ; les Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) ; les Groupements d'Agriculture Biologique (GAB) ; le Réseau Agriculture Durable (RAD) ; etc.

Vous pouvez aussi solliciter et associer des **acteurs publics** : les Directions Départementales des Territoires (DDT) ; les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ; les Chambres d'Agriculture ; l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) ; etc.

### ASTUCE

Utilisez les données d'**Agreste**<sup>24</sup>, le service de statistiques, d'évaluation et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.



### INDICATEUR

- la réalisation de l'état des lieux



<sup>24</sup> [www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

## FAVORISER L'ACHAT DE PRODUITS LOCAUX RESPONSABLES

Une fois que vous avez identifié les produits, les circuits de commercialisation et les possibilités d'approvisionnement de vos sites de restauration collective, vous pouvez lancer les procédures d'achat et introduire progressivement des produits locaux de qualité dans vos menus.

Le code des marchés publics ne permet pas de retenir le caractère local comme critère de sélection dans un appel d'offres. Vous pouvez en revanche organiser votre consultation de manière à optimiser les chances des fournisseurs locaux :

- en choisissant des procédures de consultation restreinte ou de gré à gré pour les lots inférieurs à 15 000 € HT<sup>25</sup> ;
- en organisant des lots cohérents par type de produits dans les marchés à procédure adaptée ;
- en n'exigeant pas des normes ni des contraintes techniques que les producteurs locaux ne pourraient pas satisfaire ;
- en introduisant des clauses sociales et environnementales dans les cahiers des charges pour favoriser les produits responsables.

### ASTUCE

Pour limiter au maximum l'impact carbone des repas, privilégiez les **produits frais et peu transformés** car ils sont moins générateurs de GES (fruits au lieu de compotes ou de crèmes dessert ; crudités préparées sur le site de restauration, etc.).



### INDICATEUR

- le % de produits de saison, locaux et/ou bio dans les repas fournis par la collectivité



### EXEMPLE

Dans l'Indre, 8 communes ont décidé de réaliser un **repas local dans les cantines scolaires** dans le cadre d'une opération intitulée « *Ce midi, c'est d'ici!* ». Des animations sont réalisées par les CIVAM et le comité départemental d'éducation pour la santé afin de sensibiliser les enfants sur la saisonnalité et les produits locaux. Ces repas facilitent également le lien entre les acteurs de la restauration collective et les agriculteurs locaux.<sup>26</sup>

### Décoller

## B

## AUGMENTER LA PART DES PRODUITS LOCAUX RESPONSABLES DANS LES MENUS

Vous pouvez décider de modifier les menus, sans altérer leur équilibre nutritionnel, afin d'introduire progressivement des produits locaux responsables de qualité.

Pour cela, vous pouvez insérer une **obligation contractuelle** dans le cahier des charges que doit respecter votre prestataire de service en restauration collective. Si la restauration collective est assurée par une régie, il convient de travailler avec le personnel pour les former et leur permettre de modifier leurs pratiques.



### INDICATEURS

- le % de produits de saison, locaux et/ou bio dans les repas fournis par la collectivité, avec l'évolution annuelle
- les résultats d'une enquête de satisfaction auprès des consommateurs

<sup>25</sup> Décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics.

<sup>26</sup> « Guide de la restauration collective responsable à l'attention des collectivités et des entreprises », FNH et FNCIVAM, [www.fondation-nature-homme.org](http://www.fondation-nature-homme.org)

## EXEMPLES

### EXEMPLE N°1

Le Conseil régional Rhône-Alpes a engagé une démarche innovante dans **les lycées**. Il a créé un outil d'aide à la décision qui prend en compte l'ensemble des émissions de GES engendrées par les différents utilisateurs : lycéens, cuisiniers, acheteurs, etc.

### EXEMPLE N°2

Le Conseil général de la Somme s'est fixé comme objectif de **réduire de 30% le contenu carbone des denrées** achetées pour les cantines des collèges d'ici à 2016. Il a identifié 5 caractéristiques qui influent sur le contenu carbone des aliments : leur mode de production (avec ou sans engrais azotés par exemple) ; leur provenance et le mode de transport ; leur degré de transformation (produit brut ou déjà travaillé, conditionné, etc.) ; leur mode de conservation (frais, surgélation, etc.) ; le moment auquel ils ont été produits (saisonnalité respectée ou non). L'objectif est de favoriser l'utilisation de produits locaux, frais (peu ou pas transformés) et à faible impact carbone (avec intégration de protéines végétales dans les menus par exemple). Pour cela plusieurs actions sont menées :

- l'organisation de rencontres thématiques avec les cuisiniers des collèges ;
- l'organisation et l'évaluation d'une semaine pilote « menu bas carbone » ;
- une campagne de sensibilisation et de mobilisation des cuisiniers et des collégiens (concours, appels à projets, expositions, formations, affichages, etc.).

Devenir exemplaire  A

## VISER L'OBJECTIF DE 100% DE PRODUITS DE SAISON, LOCAUX ET DE QUALITÉ

Hormis certaines denrées (chocolat, café, thé...) qui peuvent difficilement être produits localement, il est possible d'atteindre près de 100 % de produits de saison, locaux et de qualité !

En vous fixant cet objectif ambitieux, vous renforcez votre impact positif en matière de :

- sensibilisation directe des consommateurs ;
- sensibilisation indirecte des habitants, en particulier des parents d'élèves dans le cas de la restauration scolaire ;
- consolidation des filières agricoles locales à faible impact environnemental.

### ASTUCE

Cet objectif ne peut être atteint que progressivement. **Planifiez cette montée en charge** sur plusieurs années en prévoyant les moyens à mobiliser ainsi que le plan de financement.

## EXEMPLES

### EXEMPLE N°1

Le restaurant municipal de la ville de Lons-le-Saunier (18 000 habitants, Jura) fournit plus de 5 000 repas par jour à l'ensemble des écoles scolaires, au centre hospitalier et à des personnes âgées. Le pain, la viande de bœuf, les yaourts, les fromages et une partie des légumes (89% des pommes de terre et 50% des carottes, navets, choux et betteraves) sont **biologiques et de proximité**<sup>27</sup>.

### EXEMPLE N°2

La ville de Strasbourg (275 000 habitants, Bas-Rhin) a mis en place un marché de restauration scolaire dans lequel le prestataire s'engage à **baisser les émissions de GES des repas** d'au moins 3% par an.

## INDICATEURS

- le % de produits de saison, locaux et/ou bio dans les repas fournis par la collectivité ;
- l'évolution annuelle du % de produits de saison
- les résultats d'une enquête de satisfaction auprès des consommateurs

<sup>27</sup> [www.fondation-nature-homme.org](http://www.fondation-nature-homme.org)

## LIMITER L'EMPRISE DE LA PUBLICITÉ

Outre des nuisances visuelles et parfois sonores, les outils publicitaires ont des effets directs et indirects sur l'environnement. Chaque foyer reçoit ainsi chaque année 40 kg de prospectus commerciaux, ce qui représente une masse de 18 milliards de documents et quelques 830 000 tonnes de papier. La conception, la production, l'acheminement, la distribution, la collecte et le recyclage de ces seuls prospectus nécessitent une importante consommation de ressources (papier, eau, énergie). De plus, ils participent à l'amplification du phénomène de sur-consommation et à l'obsolescence programmée des produits.

Démarrer

D

### SENSIBILISER LES DIFFÉRENTS PUBLICS À TRAVERS DES ACTIONS RAPIDES ET EFFICACES

La population perçoit directement certaines nuisances occasionnées par la publicité : affichage sauvage, éclairage intempestif, saturation des boîtes aux lettres, etc. En ciblant ces désagréments, vous pouvez engager une action de sensibilisation et proposer des solutions simples améliorant la qualité de vie.

Vous pouvez distribuer des **autocollants « Stop Pub »** : en les collant sur leurs boîtes aux lettres, les habitants se protègent de la distribution massive de publicité imprimée tout en continuant à recevoir vos bulletins d'information. Il existe des autocollants

type, mais vous pouvez aussi créer votre propre autocollant personnalisé. Ces autocollants peuvent être mis à disposition dans les lieux publics, distribués systématiquement aux nouveaux arrivants ou remis lors d'opérations spéciales, par exemple dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets.

Dans le même temps, vous pouvez **agir auprès des commerçants** (supermarchés, commerces spécialisés, commerces de proximité) en décrivant l'impact environnemental des publications non sollicitées et en promouvant les modes de communication alternatifs : prospectus en ligne, prospectus diffusés uniquement en magasin, lettre d'information commune à plusieurs commerçants, etc. N'oubliez pas d'évoquer les aspects économiques, comme les coûts occasionnés par la collecte et le recyclage des imprimés publicitaires.

**NON** à la publicité  
et aux journaux d'annonces

**STOP PUB**

*Réduisons vite nos déchets !*

**OUI** à l'info  
des collectivités

**Merci** 😊

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Écologie,  
du Développement  
durable  
et de l'Énergie

La **pollution lumineuse** peut aussi faire l'objet d'une action simple et rapide. La législation impose en effet d'éteindre toutes les enseignes lumineuses des commerces, bureaux et bâtiments publics entre 1h et 6h du matin, ou 1h après la fermeture<sup>28</sup>. Vous devez rappeler cette obligation aux entreprises et commerces concernés, leur expliquer les enjeux en termes d'économies d'énergie et d'argent, et vérifier que cette obligation est bien respectée. Veillez à être exemplaire et à respecter vous aussi les obligations sur l'éclairage des bureaux ou des bâtiments publics (écoles, mairies, églises, etc.).



### INDICATEURS

- le nombre d'autocollants « *Stop Pub* » distribués
- l'évolution du poids des collectes sélectives de papier



### EXEMPLE

La communauté de communes du Saint-Affricain (11 500 habitants, Aveyron) a distribué gratuitement des **autocollants « *Stop Pub* »**.



### POUR ALLER PLUS LOIN...

- La campagne « *Stop Pub* », sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## Consolider



## FAIRE RESPECTER LES OBLIGATIONS CONCERNANT LES ENSEIGNES LUMINEUSES ET L'AFFICHAGE

Les enseignes lumineuses et l'affichage obéissent à des règles strictes concernant les emplacements, les horaires ou les dimensions des supports. Il vous revient de recenser les panneaux ou les zones d'affichage qui se trouvent en infraction avec la loi ou la réglementation. Vous devez ensuite faire respecter les règles en vigueur, dresser des constats d'infractions ou des procès verbaux et veiller à l'extinction des enseignes ou au démontage des panneaux illégaux.

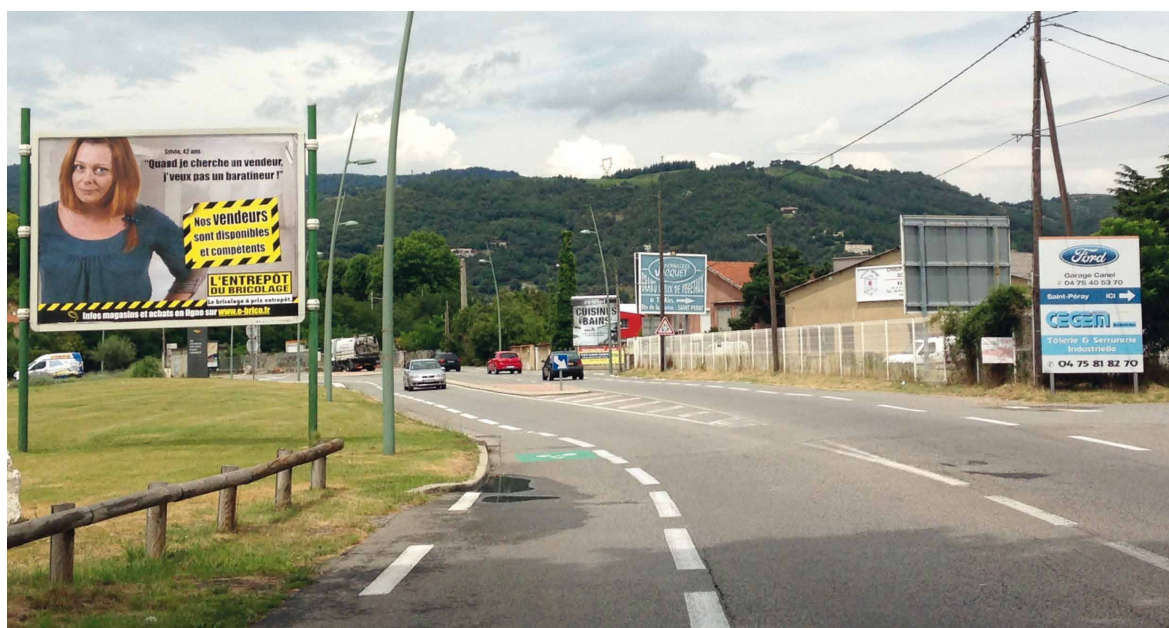
### ASTUCE

Vous pouvez contacter des **associations locales** pour vous accompagner dans le travail de recensement et de sensibilisation.<sup>29</sup>



### INDICATEURS

- la part des installations illégales démontées
- la part des installations illégales mises en conformité



<sup>28</sup> [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) (rubrique « Enseignes et publicités lumineuses »)

<sup>29</sup> [www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)

## METTRE EN PLACE UNE TAXE LOCALE SUR LES ENSEIGNES ET PUBLICITÉS EXTÉRIEURES

La **Taxe Locale sur les enseignes et Publicités Extérieures** (TLPE) est une taxe facultative que vous pouvez instaurer en fixant vous-même les tarifs, un plafond étant toutefois fixé par la loi. La TLPE s'applique à tous les supports publicitaires fixes, extérieurs, visibles d'une voie publique et existant au 1er janvier de l'année d'imposition<sup>30</sup>. Sont concernés :

- les dispositifs publicitaires (par exemple les panneaux publicitaires) ;
- les enseignes, c'est-à-dire toutes les inscriptions, formes ou images apposées sur un immeuble, ou situées sur un terrain, portant sur une activité qui s'y exerce ;
- les pré-enseignes, c'est-à-dire toutes les inscriptions, formes ou images indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité.



### INDICATEUR

- le revenu généré par la TLPE



### EXEMPLE

La mairie de Saint-Hilaire-du-Harcouët (4 000 habitants, Manche) a mis en place une **TLPE** et a accompagné les entreprises locales en réalisant un guide expliquant les dispositifs concernés et les modalités pratiques.<sup>31</sup>

## DEVENIR UNE VILLE SANS PUBLICITÉ

Vous pouvez décider d'instaurer une **Zone de Publicité Restreinte** (ZPR) sur une partie de votre territoire, puis de l'étendre progressivement pour devenir une ville sans publicité.

Ces zones sont décidées par votre collectivité, en concertation avec les différents acteurs (associations de commerçants, associations de riverains, associations de défense de l'environnement). En intégrant les enjeux locaux (patrimoine historique, paysage), vous pouvez définir des règles spécifiques. Diffusez ensuite largement l'information et faites respecter les nouvelles instructions.



### EXEMPLES

#### EXEMPLE N°1

La ville de Mende (12 500 habitants, Lozère) a mis en place une **zone de publicité restreinte** et met à disposition son règlement.<sup>32</sup>

#### EXEMPLE N°2

La commune de Forcalquier (5 000 habitants, Hautes-Alpes) a décidé d'**interdire la publicité** sur son territoire.<sup>33</sup>

<sup>30</sup> [www.service-public.fr/](http://www.service-public.fr/) (rubrique «Professionnels»)

<sup>31</sup> [www.st-hilaire.fr](http://www.st-hilaire.fr)

<sup>32</sup> [www.mende.fr](http://www.mende.fr)

<sup>33</sup> [www.ville-forcalquier.fr](http://www.ville-forcalquier.fr)

## ENCOURAGER LA CONSOMMATION LOCALE

Les consommateurs sont de plus en plus sensibles à la provenance des produits achetés, du fait entre autre des enjeux d'émissions de GES importants. En favorisant la consommation de produits locaux, vous optimisez

les déplacements, vous soutenez l'activité locale et vous dynamisez le commerce de proximité.

Démarrer

D

### IDENTIFIER ET PROMOUVOIR LES PRODUITS DISPONIBLES PAR DES CIRCUITS DE PROXIMITÉ

Commencez par recenser les initiatives privées, associatives ou publiques telles que les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), les magasins de producteurs et les ventes à la ferme ou à l'usine. Regroupez les ensuite dans un document unique (guide, dépliant, etc.) ou sur un site Internet afin de les faire connaître aux consommateurs et aux acheteurs de votre territoire.

Consolider

C

### FACILITER LES INITIATIVES DE CONSOMMATION ALTERNATIVE

Les pratiques de consommation collective peuvent se développer si certains obstacles mineurs sont levés. Vous pouvez intervenir de façon rapide et peu onéreuse pour lever certains de ces freins :

- en mettant des locaux à la disposition des AMAP pour distribuer les produits ;
- en prêtant des locaux ou en organisant des foires d'échanges ou des ateliers de réparation ;
- en fournissant ou préemptant un local commercial afin de créer un magasin de producteurs.



#### EXEMPLE

La mairie de Champagne au Mont d'Or (5 300 habitants, Rhône) met une **salle à la disposition** des AMAP pour qu'elles puissent distribuer leurs produits.<sup>34</sup>

<sup>34</sup> [www.mairie-champagne-mont-dor.fr](http://www.mairie-champagne-mont-dor.fr)

Décoller

B

### METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'ÉCHANGES LOCAL

Les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL) sont fondés sur le principe d'un échange de compétences, d'outils, de temps... sans rémunération. Il s'agit de mettre en relation des personnes qui, localement, échangent des services : par exemple une heure de soutien en anglais contre une heure de conseil informatique. Chacun peut ainsi donner ou recevoir, l'ensemble des heures étant crédité sur un compte.



#### EXEMPLE

Le SEL de Montluçon (Allier) propose d'échanger des « grattons » (**unité de mesure des services rendus**) et organise différentes activités pour faciliter la vie de ses membres.<sup>35</sup>



#### POUR ALLER PLUS LOIN...

- « SEL mode d'emploi », [www.selidaire.org](http://www.selidaire.org)



<sup>35</sup> <http://seldemontlucon.fr>

Devenir exemplaire ➤ A

## SOUTENIR UNE MONNAIE LOCALE

En partenariat avec les collectivités voisines, vous pouvez soutenir la création d'une monnaie locale dont l'objectif est de « *maintenir l'argent à la maison* » et de développer l'activité économique locale.

Une association est généralement à l'origine du projet. Elle propose un nom et une parité par rapport à l'euro. La monnaie doit ensuite être acceptée par le maximum de commerces et d'entreprises locales.

Vous pouvez adosser l'utilisation de la monnaie locale à une **charte d'engagement environnemental**, ce qui permet d'encourager les commerçants et les entreprises à mettre en pratique des comportements respectueux de l'environnement.

Enfin, pour promouvoir et développer l'utilisation d'une monnaie locale, vous devez contacter les collectivités et les acteurs économiques pour évaluer leur motivation et les impliquer dans la démarche.

### ASTUCE

**Consultez le site** [www.monnaie-locale-complementaire.net](http://www.monnaie-locale-complementaire.net) qui propose des guides, des études, des argumentaires, des conseils juridiques ainsi qu'une lettre d'information. Il vous permettra aussi de repérer les monnaies locales utilisées près de chez vous.



### EXEMPLE

Au pays basque, l'association « *Euskal Moneta* » a lancé en janvier 2013 une **monnaie locale** baptisée « *l'Eusko* » qui vaut 1 euro. Les entreprises qui l'acceptent s'engagent dans une charte environnementale qui prévoit notamment le tri sélectif de leurs déchets. Un site Internet dédié présente un annuaire pour retrouver, commune par commune, les lieux où la monnaie peut être utilisée.<sup>36</sup>



<sup>36</sup> [www.euskalmoneta.org](http://www.euskalmoneta.org)



